



LE PRÉSIDENT

JEAN ROTTNER

Madame Brigitte TORLOTING
Vice-Présidente du Conseil Rhénan
Rehfusplatz 11
D-77694 KEHL

Strasbourg, le **14 NOV. 2022**

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous faire part de la position de la Région Grand Est sur les résolutions du Conseil Rhénan prises lors de sa plénière du 27 juin dernier.

Empêcher de nouveaux obstacles dans les Relations entre la Suisse et l'Union européenne

La Région s'inscrit résolument et de longue date dans la dynamique d'approfondissement des relations entre l'Union européenne et la Suisse. Elle continuera d'apporter tout le soutien nécessaire aux démarches engagées de part et d'autre pour que des solutions durables et équilibrées puissent être trouvées tant elles sont vitales pour la Suisse, l'Union européenne et l'espace du Rhin supérieur dans un contexte d'instabilité mondiale particulièrement aigue.

La Région a récemment co-signé un courrier avec plusieurs Régions européennes frontalières de la Suisse et les Gouvernements de tous les cantons suisses appelant la Commission européenne et le Conseil fédéral suisse à trouver des réponses efficaces aux négociations actuelles.

Pleinement conscient qu'une mobilisation soutenue de l'ensemble des parties prenantes sera encore nécessaire pour voir aboutir ces négociations de longue haleine, j'appelle l'ensemble des acteurs du Rhin supérieur à poursuivre leurs mobilisations déterminées, à tous les niveaux, en appui d'un dialogue retrouvé.

Encadrer le développement de la géothermie dans le Rhin supérieur

Au travers du Schéma Régional d'Aménagement et d'Égalités des Territoires (SRADDET), la Région soutient le développement des énergies renouvelables en tenant compte du potentiel du territoire et en le couplant à une réduction de la consommation énergétique.

Région Grand Est

La géothermie profonde fait partie intégrante de ce mix énergétique au même titre que les autres énergies renouvelables, et ce d'autant plus qu'elle présente un atout non négligeable : elle est indépendante des conditions climatiques et est disponible de manière constante tout au long de l'année. Son développement doit être maîtrisé sur la base d'une bonne connaissance du sous-sol du fossé rhénan et des bonnes pratiques des installations en fonctionnement. Par ailleurs, il est nécessaire de rassurer la population pour faciliter l'acceptabilité des nouveaux projets via des actions de sensibilisation et de communications adaptées.

Renforcer la concertation transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire

La Région attache une grande importance à un aménagement du territoire concerté et organisé au service des citoyens et des acteurs économiques.

Le « Cadre d'Orientation pour l'Aménagement du territoire » adopté en décembre 2001 constitue un socle solide pour la cette concertation et coordination. Il apparaît toutefois nécessaire de faire évoluer ce cadre pour tenir compte des changements qui se sont opérés depuis le début des années 2000. Sa mise à jour sous la forme d'un « Projet de territoire pour le Rhin supérieur » répond parfaitement à cet objectif.

La Région soutiendra ce projet de mise à jour au côté des autres parties prenantes, et veillera à ce que les sujets de la conception thermique, de la rénovation thermique des bâtiments et de leur adaptation aux changements climatiques, tels qu'exprimés dans la paragraphe 7 de la résolution, soient pris en compte. Il est en effet indispensable, pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, que les modalités de développement soient sobres énergétiquement et que la dynamique de rénovation thermique de l'ensemble des bâtis s'accélère. La Région estime également important d'amplifier et de systématiser l'échange d'informations dans le domaine de l'aménagement du territoire du Rhin Supérieur afin que l'aménagement des territoires ne s'arrête pas aux limites administratives. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), actuellement en cours de modification, fait déjà l'objet d'échanges qui se poursuivront bien après la modification en cours.

Renforcer l'espace de santé du Rhin supérieur de manière durable en pérennisant le centre de compétences trinational TRISAN

La Région est pleinement impliquée dans les réflexions sur pérennisation du Centre de compétences TRISAN au-delà de la fin du deuxième projet Interreg à partir de juin 2023. L'équipe de TRISAN contribue de façon pertinente au renforcement de la coopération sanitaire transfrontalière et mérite d'être encouragée dans la poursuite de ses activités. Son étroite collaboration avec le Groupe de Travail Santé de la Conférence du Rhin supérieur complète utilement l'expertise faite à l'échelle du Rhin supérieur sur ce sujet.

La Région veillera à ce que les missions futures de TRISAN soient non seulement en adéquation avec sa politique, ses dispositifs et ses moyens, mais aussi et surtout parfaitement calées sur les réalités des territoires et les besoins des populations frontalières. Elle sera attentive à l'approche constructive et opérationnelle de TRISAN pour contribuer à solutionner des obstacles, mettre en réseau des acteurs, accompagner l'émergence de projets santé, en lien avec les Eurodistricts par exemple.

Perspectives d'avenir pour le Parlement des jeunes du Rhin supérieur

Avec un million de jeunes de 15 à 29 ans sur son territoire, la Région fait de la Jeunesse une de ses priorités d'actions. Donner la parole aux jeunes de notre territoire est possible avec le Conseil régional des jeunes qui œuvre chaque année à faire des propositions concrètes et novatrices en matière de politiques régionales. Un espace de dialogue « les jeunes sans frontières » a été par ailleurs initié sur le territoire de la Grande Région. Enfin, en plus de donner la parole aux jeunes, la Région leur met à disposition des dispositifs pour les soutenir au quotidien.

Le Parlement des jeunes du Rhin supérieur partage le même objectif que la Région, celui de favoriser un sentiment d'identité commune par le dialogue et les rencontres. La Région se tient à la disposition du Parlement des jeunes pour identifier des pistes de collaboration possibles, et l'encourage à tisser des liens avec les instances politiques comme le Conseil Rhénan, la Conférence du Rhin supérieur, mais aussi les Eurodistricts, ou encore les Jeunes européens au demeurant très actifs, pour renforcer sa visibilité et son ancrage territorial.

Le Parlement des jeunes souhaite pérenniser son travail à l'avenir. La mise en place d'un secrétariat renforcerait très certainement son efficacité.

Créer un centre de situation trinational et intensifier la coopération transfrontalière des services d'urgence dans le Rhin supérieur

La gestion de crise au niveau territorial relève côté français de la Préfecture. La préfète étant la seule autorité compétente en matière de gestion de crise, un projet s'orientant vers une structure tri-nationale dédiée et permanente est exclu. Le projet, qui a été initialement présenté à la Conférence du Rhin supérieur (CRS), sera donc clarifié et précisé dans ce cadre. A ce titre la Préfecture, qui préside le groupe de travail Entraide en cas de Catastrophe de la CRS, proposera un format alternatif au projet initial avec pour objectif de développer une coopération transfrontalière plus étroite des services d'urgence.

Le partage d'informations transfrontalières en début de pandémie s'est progressivement bien organisé avec les réunions régulières de la Préfète, du Groupe de travail santé de la Conférence du Rhin supérieur, puis la mise en place de dispositifs opérationnels comme l'outil de franchissement des frontières.

L'intensification de la coopération transfrontalière en situation de crise constitue d'ailleurs l'objet du Pacte d'assistance mutuelle cosigné le 27 novembre 2020 entre la Région et les Länder de Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de Sarre.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations les meilleures.

